



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Treizième session

Genève, 21 mai-4 juin 2012

Résumé établi par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme

Indonésie*

Le présent rapport est un résumé de 32 communications de parties prenantes¹ à l'Examen périodique universel. Il suit les directives générales adoptées par le Conseil des droits de l'homme dans sa décision 17/119. Il ne contient pas d'opinions, de vues ou de suggestions de la part du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ni aucun jugement ou décision concernant des allégations précises. Les sources des renseignements figurant dans le résumé sont systématiquement indiquées dans les notes et, dans la mesure du possible, les textes originaux n'ont pas été modifiés. Conformément à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, selon qu'il convient, une section distincte est consacrée aux contributions de l'institution nationale des droits de l'homme de l'État examiné dont l'accréditation s'est faite en pleine conformité avec les Principes de Paris. Le texte intégral de toutes les communications reçues peut être consulté sur le site Internet du HCDH. Pour établir le rapport, il a été tenu compte de la périodicité de l'Examen et des faits nouveaux enregistrés pendant la période considérée.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

I. Informations fournies par l'institution nationale des droits de l'homme de l'État examiné dont l'accréditation s'est faite en pleine conformité avec les Principes de Paris

A. Renseignements d'ordre général et cadre

1. La Commission indonésienne des droits de l'homme (Komnas-Ham) indique que le Gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations qui lui ont été faites de ratifier plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et lui recommande de les ratifier immédiatement², ainsi que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille³.

2. La Komnas-Ham relève que les activités d'éducation et de formation aux droits de l'homme des agents chargés de l'application de la loi, lorsqu'il y en a eu, se sont avérées inutiles, comme le montrent les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité, notamment la police. En 2009, 4 926 plaintes ont été déposées, parmi lesquelles 890 concernaient les enquêtes policières et 177 la légalité de la détention par la police⁴. Le projet de code pénal ne se réfère pas à la Convention contre la torture dans son ensemble⁵. La Komnas-Ham demande à ce que tous les agents chargés de l'application de la loi soient astreints à suivre les programmes d'éducation et de formation qu'elle organise⁶.

B. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme

3. Selon la Komnas-Ham, les consultations entre le Gouvernement et les parties prenantes sont plus ponctuelles (juste avant la soumission d'un rapport) que continues et ne s'inscrivent pas dans la durée. Elle recommande d'organiser des consultations de façon plus permanente et institutionnalisée, notamment dans le cadre de l'élaboration de la législation nationale et de son harmonisation avec les instruments internationaux ratifiés⁷.

C. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

4. La Komnas-Ham indique que, d'après son enquête, des crimes contre l'humanité ont probablement été commis dans cinq cas avérés: les émeutes de mai 1998; Semanggi et Clover II en 1998; les disparitions forcées de 1997-1998; Talangsari; Wasior et Wamena. Le Procureur général a été informé de ces conclusions, mais n'a pas réagi. La Komnas-Ham recommande qu'il soit donné suite immédiatement à ses enquêtes⁸.

5. Le Gouvernement est invité à accélérer l'adoption par le Parlement du projet de loi sur les défenseurs des droits de l'homme rendu nécessaire par l'absence de droit à des garanties de sécurité pour les défenseurs des droits de l'homme⁹.

6. Au cours des quatre dernières années, l'État a fait marche arrière en ce qui concerne la mise en œuvre de ses obligations de respecter, de réaliser et de protéger les droits de l'homme, principalement dans les domaines suivants: liberté de religion et de conviction, protection des travailleurs migrants¹⁰ et responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme¹¹.

7. La liberté de religion a subi un revers, comme l'ont démontré l'attaque perpétrée contre des membres de la congrégation Jemaah Ahmadiyah à Cikeusik et le fait que des

Chrétiens ont été dissuadés de pratiquer leur culte dans l'église de Yasmin, à Bogor¹². La Komnas-Ham recommande d'élaborer une nouvelle loi qui garantisse la protection de la liberté de religion ou de conviction et un changement dans la manière de gérer la pluralité religieuse, en passant de pratiques répressives et discriminatoires à un traitement équitable de toutes les religions et croyances¹³.

8. Concernant les questions relatives à la liberté d'expression, la Komnas-Ham signale 44 cas de violences commises contre des journalistes en 2010, ainsi que l'incrimination d'opinions exprimées sur Internet¹⁴. Il est demandé à la communauté internationale d'aider l'Indonésie à garantir la sécurité et la protection des journalistes¹⁵.

9. Concernant les violences à l'encontre des Papous, la Komnas-Ham signale que la répression par le Gouvernement du troisième Congrès du peuple papou, le 19 octobre 2011, qui a fait trois morts et plusieurs blessés et qui s'est soldée par l'arrestation des dirigeants du Congrès au motif de trahison, contrevient aux principes des droits de l'homme et de la démocratie. La Komnas-Ham recommande à l'Indonésie d'accélérer le développement fondé sur les droits de l'homme afin de réaliser et de rétablir les droits et les libertés des Papous¹⁶.

10. Les 4 500 000 travailleurs migrants indonésiens à l'étranger sont fréquemment victimes de sévices et de violences physiques et sexuelles. Ils ont affaire à la justice et plus de 300 d'entre eux seraient passibles de la peine capitale dans un pays voisin¹⁷. La Komnas-Ham recommande à l'Indonésie de prendre des mesures diplomatiques et de fournir une assistance juridique en vue de les protéger¹⁸.

II. Informations fournies par d'autres institutions nationales des droits de l'homme accréditées et par d'autres parties prenantes

A. Renseignements d'ordre général et cadre

1. Étendue des obligations internationales

11. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 11, les projets de ratification¹⁹ se sont heurtés à plusieurs obstacles, dont, premièrement, le manque de coordination et de soutien des institutions gouvernementales. En témoigne, par exemple, le rejet par l'armée et le Ministère du travail de la ratification du Statut de Rome et de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, respectivement. Deuxièmement, le manque d'initiative, de cohérence et de volonté politique du Gouvernement et du Parlement²⁰. La Komnas-Perempuan encourage le Gouvernement à honorer promptement son engagement de ratifier ces instruments juridiques²¹.

12. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 exhortent l'Indonésie à adhérer au Statut de Rome²² et à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées récemment signée²³. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 prient instamment le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère du droit et des droits de l'homme, d'entamer immédiatement les préparatifs de ratification du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes²⁴ et du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture²⁵ et d'améliorer simultanément les conditions de détention²⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 préconisent de ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants²⁷ et le Protocole

facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés²⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 exhortent le Gouvernement à ratifier la Convention n° 189 de l'OIT, ainsi que s'y est engagé le Président durant la session de 2011 de la Commission du droit international²⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 recommandent de ratifier de la Convention n° 169 de l'OIT³⁰. La Commission internationale de juristes (CIJ) recommande à l'Indonésie d'adhérer aux deux Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et à la Convention relative au statut des réfugiés, et de signer immédiatement, en vue de le ratifier, le troisième Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant³¹.

2. Cadre constitutionnel et législatif

13. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 relèvent que l'Indonésie a ratifié la Convention contre la torture en 1998, mais qu'elle n'a pas érigé la torture en infraction dans ses codes pénal, civil et militaire³². Les auteurs de la communication conjointe n° 2 déclarent que l'adoption du projet de code pénal, qui inclut l'infraction de torture, est en suspens depuis de nombreuses années et qu'il est peu probable qu'elle ait lieu prochainement, étant donné qu'elle n'est pas considérée comme étant d'une priorité élevée³³. Compte tenu des retards dans l'adoption du code pénal, l'Indonésie devrait envisager de promulguer une loi pénale distincte sanctionnant la torture conformément aux dispositions de la Convention contre la torture³⁴.

14. Amnesty International signale d'autres lacunes dans le Code pénal. Celui-ci conserve la peine de mort dans la loi, incrimine certaines formes d'expression pacifique, notamment aux articles 106 et 110, pour «rébellion» contre l'État (makar), et contient des dispositions discriminatoires contre les femmes et les minorités religieuses. Il ne satisfait pas aux exigences du droit international des droits de l'homme à d'autres égards³⁵.

3. Cadre institutionnel, infrastructures des droits de l'homme et mesures de politique générale

15. L'organisation Christian Solidarity Worldwide (CSW) note que l'Indonésie doit garantir l'impartialité et l'indépendance de la Komnas-Ham³⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 recommandent d'établir une unité de protection des défenseurs des droits de l'homme sous l'égide de la Komnas-Ham³⁷.

16. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 font observer qu'un chapitre entier du Plan national d'action relatif aux droits de l'homme pour la période 2004-2009, consacré à l'établissement des responsabilités en cas de violations massives des droits de l'homme, a disparu du Plan actuel. Cette omission représente un recul dans l'engagement politique pris par l'Indonésie de lutter contre l'impunité³⁸.

B. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme

17. Pour le deuxième cycle de l'EPU, la CIJ recommande à l'Indonésie de présenter au Conseil, lors de l'adoption du document final de l'EPU, un plan national d'action pour la mise en œuvre des recommandations acceptées et des obligations et engagements volontairement souscrits³⁹; et deux ans après l'adoption du document final, un rapport intermédiaire à mi-parcours sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations et des obligations et engagements volontairement souscrits⁴⁰.

18. La Komnas-Perempuan rappelle au Gouvernement de donner suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes⁴¹.

1. Coopération avec les organes conventionnels

19. AMAN recommande à l'Indonésie de mettre en œuvre les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale⁴².

2. Coopération avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales

20. Christian Solidarity Worldwide engage l'Indonésie à adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales⁴³. La Komnas-Perempuan recommande au Gouvernement d'accepter les demandes de visite du pays émanant des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales de l'ONU, notamment celle du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction⁴⁴. Des recommandations similaires sont formulées dans neuf autres communications⁴⁵. Les auteurs de communication conjointe n° 12 recommandent à l'Indonésie d'adresser une invitation aux autres titulaires de mandat au titre des procédures spéciales concernant les sociétés transnationales et autres entreprises, le droit à l'alimentation et les peuples autochtones⁴⁶.

C. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

1. Égalité et non-discrimination

21. Les auteurs de communication conjointe n° 11 signalent qu'il existait 154 décrets discriminatoires à l'égard des femmes en 2009 et 189 en 2010⁴⁷. La Komnas-Perempuan relève, en août 2011, qu'il existe 207 mesures discriminatoires concernant la religion et la moralité, dont 78 ciblent spécifiquement les femmes⁴⁸. La majorité (200 sur 207) s'applique aux districts et aux provinces. Au niveau national, les mesures discriminatoires incluent la loi n° 44 de 2008 sur la pornographie et le règlement du Ministère de la santé n° 1636/MENKES/PER/XI/2010 concernant l'excision⁴⁹.

22. La Komnas-Perempuan recommande au Gouvernement d'abolir tout règlement prescrivant la flagellation et la lapidation ou d'autres formes de châtements corporels, et d'examiner attentivement les dispositions en matière de khalwat (intimité) et d'adultère dans les provinces afin de veiller à ce qu'elles ne soient pas contraires aux principes des droits de l'homme⁵⁰.

23. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 signalent que les peuples autochtones, les paysans et les sociétés exploitant les plantations de palmiers à huile sont toujours en conflit. En 2010, 660 incidents ont été signalés et 240 environ en 2009. Le nombre des personnes poursuivies pour avoir pris part à ces conflits est passé de 112 en 2009 à plus de 130 en 2010. L'augmentation du nombre de conflits serait due à l'octroi du droit de cultiver aux sociétés exploitant les plantations de palmiers à huile, permettant ainsi la confiscation des terres des peuples⁵¹.

2. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

24. Les auteurs de la communication n° 2 relèvent que 11 lois et règlements nationaux, notamment le Code pénal et les lois relatives à la subversion et à la corruption, prescrivent la peine de mort⁵². Les auteurs de la communication conjointe n° 1 signalent qu'il y aurait environ 100 personnes en attente d'exécution, dont 58 pour trafic de stupéfiants⁵³. Amnesty International se fait l'écho de préoccupations croissantes concernant la modification en

2010 de la loi n° 22 de 2002 relative à la grâce, en vertu de laquelle les condamnés à mort ne peuvent adresser qu'une seule demande de grâce au Président dans un délai d'un an à compter de la condamnation⁵⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 appellent à l'abrogation des lois relatives aux stupéfiants prévoyant la peine capitale et Amnesty International demande l'abolition de la peine capitale et la commutation des condamnations à la peine capitale en peines d'emprisonnement⁵⁵.

25. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 affirment qu'en octobre 2011, deux défenseurs des droits de l'homme et membres du syndicat SPSI (Fédération indonésienne du travail), travaillant à la mine d'or et de cuivre de Freeport McMoRan, Petrus Ayamiseba et Leo Wangdagau, ont été abattus par la police lors d'une grève et d'un rassemblement pour réclamer une amélioration des conditions de travail à la mine⁵⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 indiquent que, le 19 octobre 2011, des forces militaires et des forces de police ont violemment dispersé les participants autochtones au troisième Congrès du peuple papou, rassemblement pacifique qui avait été organisé sur un terrain de football de l'Église catholique à Abepura, dans la ville de Jayapura, dans la province de Papouasie⁵⁷. Relevant que les nouvelles normes opérationnelles en matière de contrôle des foules autorisent la police à faire usage d'armes à feu contre des civils désarmés, les auteurs de la communication conjointe n° 2 recommandent qu'elles soient réexaminées afin de prévenir les violations des droits de l'homme⁵⁸.

26. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 indiquent que des centaines de cas de torture sont signalés chaque année, la plupart concernant la police cherchant à obtenir des informations ou des aveux. Le recours à la torture est très fréquent au cours des interrogatoires⁵⁹. La police doit bénéficier de programmes financés de renforcement des capacités en matière de techniques d'investigation et d'interrogation⁶⁰.

27. Human Rights Watch dit avoir constaté dans le cadre de ses travaux de recherche que les détentions arbitraires et les mauvais traitements sont courants, notamment dans les provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale⁶¹. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 3, les prisonniers politiques sont généralement maltraités et n'ont pas accès aux services de santé, tels les cas de Filep Karma et de Kimanus Wenda, qui souffrent de graves maladies⁶².

28. L'Initiative mondiale pour mettre fin à tous les châtiments corporels infligés aux enfants indique que, depuis l'examen, l'Indonésie n'a pas fait de progrès pour interdire les châtiments corporels sur les enfants, que ceux-ci sont toujours autorisés dans les familles, les écoles, les institutions pénales et les institutions de placement et qu'ils peuvent parfois être infligés comme sentences en vertu du droit islamique⁶³.

29. Selon VIVAT International (VIVATI), dans le cadre de l'Opération militaire territoriale, l'armée aurait commis des violences dans des camps pour personnes déplacées, à la frontière de la Papouasie. Les types de violences fréquemment commises par les militaires et la police incluraient le viol, l'esclavage sexuel, la traite à des fins d'exploitation sexuelle et les sévices sexuels⁶⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 indiquent que les femmes de la congrégation Ahmadiyah sont souvent en butte à des menaces de viol et de violence sexuelle qui sont à l'origine de dépressions prolongées et de problèmes en matière de procréation⁶⁵.

30. Selon la Komnas-Perempuan, les données des quatre dernières années montrent que la violence à l'égard des femmes est toujours un très grand problème et que les mesures prises pour y remédier restent limitées⁶⁶. Sur les 303 114 cas recensés, environ 95 % concernaient la sphère privée⁶⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 indiquent que la violence familiale est largement tolérée dans la culture locale⁶⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 signalent que les pratiques traditionnelles néfastes aux fillettes ont toujours cours en Indonésie. Ces pratiques s'enracinent dans la discrimination

et le contrôle de la sexualité des femmes dès leur plus jeune âge et se traduisent par des mutilations génitales féminines⁶⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 signalent que, selon le dernier recensement de 2010, l'âge moyen du mariage est de 15 ans⁷⁰. Les lois restrictives sur l'avortement, conjuguées à la stigmatisation de la grossesse hors mariage font que les adolescentes qui tombent enceintes sont souvent mariées de force⁷¹. Le projet Orchidée recommande l'abrogation immédiate de la réglementation de 2010 du Ministère de la santé concernant l'excision⁷² et l'adoption et la mise en œuvre des lignes directrices de l'OMS visant à empêcher le personnel de santé de pratiquer les excisions/mutilations génitales féminines et à promouvoir l'abandon de cette pratique⁷³.

31. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 indiquent que le cadre juridique ne prévoit pas de poursuites pénales à l'encontre des personnes ou des entreprises qui font la publicité pour des circuits de tourisme pédophile, en assurent la promotion ou les organisent⁷⁴. Ils recommandent que la mise en œuvre du plan national d'action sur l'élimination de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle des enfants soit coordonnée et suivie par des équipes spéciales aux niveaux national et local⁷⁵.

32. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 recommandent que le traitement pour la toxicomanie soit consenti. Le traitement obligatoire doit être aboli et les toxicomanes détenus doivent pouvoir avoir accès à des traitements de substitution aux opiacés⁷⁶. En ce qui concerne les services de réduction des risques, les auteurs notent que les programmes d'échange d'aiguilles et de seringues sont menés au moyen d'activités de sensibilisation sur le terrain. Toutefois, de nombreux travailleurs de proximité ont été arrêtés⁷⁷.

3. Administration de la justice, y compris impunité, et primauté du droit

33. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 signalent que le nouveau règlement interne de la police de 2009 n'est pas appliqué dans les faits⁷⁸. Un manque de professionnalisme, de responsabilisation de la hiérarchie et de respect des principes des droits de l'homme permet à la police de continuer à commettre des violations en toute impunité⁷⁹. Les procureurs s'abstiennent fréquemment d'engager des poursuites lorsque la Division chargée des questions de professionnalisme et de sécurité de la police (PROPAM) a débuté l'examen d'une plainte. Toutefois, la PROPAM n'offre pas de recours judiciaire⁸⁰. Les auteurs recommandent qu'un mécanisme de contrôle veille à ce qu'il soit tenu compte des violations du règlement interne de la police dans les décisions de promotion ou de transfert des policiers⁸¹.

34. Human Rights Watch affirme que, malgré les réformes importantes de ces dernières années dans les forces armées, les membres des forces de sécurité indonésiennes, en particulier le détachement 88 et les forces spéciales (le Kopassus), continuent de pratiquer de graves violations avec une impunité quasi totale⁸². Les auteurs de la communication conjointe n° 11 attirent l'attention sur l'absence d'un mécanisme de contrôle dans les forces armées et sur l'application de la loi n° 31 de 1997 non révisée relative au tribunal militaire⁸³, qui nuisent au règlement des affaires de violations des droits de l'homme, et ils formulent des recommandations pour remédier à ces problèmes⁸⁴.

35. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 2, l'agence de renseignement de l'État indonésien a fréquemment été impliquée dans des violations des droits de l'homme et les principaux auteurs du meurtre en 2004 du défenseur des droits de l'homme Munir seraient des employés de cette agence. Celle-ci est critiquée pour sa politisation, son manque de supervision par le pouvoir civil et l'impunité dont bénéficient ses agents pour leurs violations des droits de l'homme et leurs actes criminels⁸⁵. La CIJ fait observer que la loi sur les services de renseignement de l'État, adoptée le 11 octobre 2011, est vague, ce qui contrevient au principe de légalité et peut entraîner des défauts d'interprétation et des abus,

et qu'elle ne prévoit pas de mesures de responsabilisation, ce qui risque d'offrir une impunité encore plus grande aux services de renseignement⁸⁶.

36. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 déclarent que, bien que le Président indonésien ait exprimé sa détermination à soutenir le combat des victimes pour obtenir justice et à veiller à ce que tous les auteurs des graves violations des droits de l'homme commises sous le régime de Suharto soient punis, la justice n'a encore rien fait à cet égard⁸⁷. Des préoccupations similaires sont exprimées par la Komnas-Perempuan⁸⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 soulignent que peu de personnes impliquées dans des cas de violations des droits de l'homme ont été relevées de leurs fonctions publiques et indiquent que certaines d'entre elles ont même été promues à des postes importants⁸⁹.

37. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 notent que, durant la période considérée, la médiation entreprise pour sortir la Komnas-Ham et le Bureau du Procureur général de l'impasse dans laquelle ils se trouvent n'a guère progressé. La Commission a découvert que des crimes contre l'humanité avaient été commis dans cinq grandes affaires⁹⁰ qui avaient ensuite été transmises au Bureau du Procureur général. Selon les auteurs, le Bureau du Procureur général prétend que les dossiers sont incomplets, qu'il ne peut enquêter rétroactivement sans l'établissement d'un tribunal spécial (ce qui nécessite une recommandation parlementaire et un décret présidentiel) et que des auteurs de faits moins graves ont déjà été condamnés par des tribunaux militaires et que l'on risquait de porter atteinte au principe *non bis in idem*⁹¹.

38. Selon les mêmes auteurs, le précédent plan d'action relatif aux droits de l'homme avait pour objectif d'élaborer une nouvelle loi et de créer une commission nationale de vérité d'ici à 2009. Un projet de loi a été déposé pour examen au Parlement. Il n'a recueilli qu'un faible soutien politique. Cet échec a entraîné des retards indéfinis dans l'établissement de commissions de vérité en Papouasie et en Aceh qui devaient être créées en vertu de leurs lois spéciales respectives sur l'autonomie⁹².

39. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 font observer que l'Agence de protection des témoins et des victimes n'est pas en mesure de protéger les victimes, les témoins et les personnes dénonçant des abus par manque de ressources; que le Code de procédure pénale ne contient pas de dispositions spécifiques concernant la protection des victimes et des témoins; et que le manque de protection effective des témoins permet à l'impunité de perdurer⁹³.

40. Les mêmes auteurs indiquent que la corruption des magistrats explique en grande partie que les auteurs de violences à caractère religieux, de détentions arbitraires et d'actes de torture ou les responsables de conflits fonciers ou concernant l'exploitation minière restent impunis. Malgré les travaux de la Commission de lutte contre la corruption, la corruption de la justice demeure endémique. L'Équipe spéciale judiciaire antimafia, établie par décret en 2009, est intervenue dans plusieurs affaires de corruption, mais elle continue de rencontrer des résistances de la part des policiers, des procureurs et des juges pour la supervision desquels elle a été créée. La Commission de lutte contre la corruption aurait eu plusieurs différends avec la Police nationale et le Parlement concernant des cas de corruption dans ces institutions⁹⁴.

4. Droit au respect de la vie privée, mariage et vie de famille

41. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 signalent que la protection et la réalisation des droits des enfants des femmes détenues⁹⁵ continuent de susciter des inquiétudes. Ils ne peuvent rester avec leur mère que pendant deux ans, après quoi ils doivent être remis à l'adoption ou placés temporairement en foyer⁹⁶. Les auteurs

recommandent d'accroître l'aide apportée à ces enfants, ainsi que d'abolir l'interdiction du mariage entre personnes de confessions différentes⁹⁷.

5. Liberté de religion ou de conviction, liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique et droit de participer à la vie publique et politique

42. Des questions ayant trait à la liberté de religion ou de conviction ont été soulevées dans environ 17 communications, notamment⁹⁸ celles du Centre pour les droits de l'homme et la démocratie⁹⁹, du Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ)¹⁰⁰, d'Equal Rights Trust (ERT)¹⁰¹, de Human Rights First (HRF)¹⁰², du Jubilee Committee (JC)¹⁰³, des auteurs de la communication conjointe n° 8¹⁰⁴, d'OpenDoors (OD)¹⁰⁵ et de Pax Christi International (PCI)¹⁰⁶. Il est fait référence, en particulier, aux violations dont ont été victimes les membres de la confession Ahmadiyah à Cikeusik¹⁰⁷ et ceux de l'église Indonesia Christian Church Taman Yasmin à Bogor¹⁰⁸.

43. Human Rights Watch indique que, depuis 2008, la situation des minorités religieuses s'est sensiblement détériorée¹⁰⁹. L'organisation signale que le nombre d'attaques est passé de 135 en 2007 à 216 en 2010 et qu'il s'établit à 184 pour les neuf premiers mois de 2011¹¹⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 indiquent que l'Indonésie a institutionnalisé l'inégalité et la hiérarchie entre les différentes confessions religieuses, les minorités religieuses étant reléguées au dernier rang¹¹¹. Les travaux menés par ERT révèlent une corrélation étroite entre l'existence de lois restreignant la liberté religieuse et l'influence grandissante de factions extrémistes qui prônent la discrimination et la violence à l'égard des minorités religieuses et s'y adonnent¹¹². Les auteurs de la communication conjointe n° 3 appellent l'attention sur la propagation de la haine et de l'intimidation¹¹³. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 8, le décret conjoint publié par trois ministères en 2008 a déclenché un regain de violence contre la congrégation Ahmadiyah, de la part de groupes d'autodéfense (islamistes radicaux)¹¹⁴. Human Rights Watch indique que l'impunité de longue date concernant les violences religieuses a encouragé les militants islamistes à s'attaquer encore plus violemment aux minorités religieuses, en particulier les chrétiens et les membres de la congrégation Ahmadiyah¹¹⁵. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 2, le chômage des jeunes et la pauvreté permettent aux chefs islamistes de recueillir un soutien et de propager leurs idées fondamentalistes qui sont contraires aux valeurs constitutionnelles indonésiennes de diversité et de liberté religieuse¹¹⁶.

44. ERT¹¹⁷, les auteurs de la communication conjointe n° 8¹¹⁸ et la Komnas-Perempuan appellent l'attention sur la discrimination rencontrée par les adeptes de religions autochtones s'agissant de leur droit à l'égalité devant la loi et le Gouvernement¹¹⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 indiquent que le Gouvernement a entrepris de délivrer des cartes d'identité électroniques (E-KTP) qui, une fois en vigueur, rendront la réhabilitation de l'identité des victimes encore plus compliquée¹²⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 exhortent le Gouvernement à revoir la législation et les mesures telles que la loi n° 23/2006 (Administration de la population)¹²¹; et à revoir la loi n° 1/PNPS/1965 concernant la prévention de l'utilisation abusive et/ou de la diffamation de la religion et à la déclarer inapplicable¹²².

45. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 indiquent que le projet de loi sur la tolérance religieuse a été présenté au Parlement en 2011 et estiment que ses dispositions restrictives sur le prosélytisme, la construction de lieux de culte et l'éducation religieuse sont incompatibles avec l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques¹²³. Selon PCI, de nombreux dirigeants religieux indonésiens se sont élevés contre ce projet de loi, craignant qu'il contribue à enraciner encore davantage la discrimination à l'égard des minorités religieuses et renforce le soutien aux factions extrémistes¹²⁴.

46. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 indiquent que ces quatre dernières années on a enregistré une augmentation du nombre de violations commises contre des travailleurs de la presse et des journalistes avec 17 cas en 2008, contre 69, 66 et 87 cas en 2009, 2010 et jusqu'à novembre 2011, respectivement¹²⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 expriment leur préoccupation face à l'utilisation par l'Indonésie du Code pénal afin de réglementer le contenu des médias, au lieu de la loi n° 40/1999 sur la presse, plus progressiste¹²⁶. Les auteurs affirment que la terminologie vague du Code pénal et de la loi de 2008 sur les informations et les transactions électroniques permet aux pouvoirs publics d'utiliser la diffamation comme moyen de réprimer les voix critiques¹²⁷. Selon les auteurs, le Gouvernement a élaboré des lois ou modifié les lois existantes afin d'accroître le contrôle sur les médias et sur la libre expression d'opinions¹²⁸. Ils indiquent également que la loi sur la divulgation de l'information publique, promulguée le 4 avril 2008, qui garantit aux citoyens le droit d'accès à l'information détenue par les institutions publiques, n'est pas appliquée effectivement¹²⁹. Selon les auteurs, la promulgation de la loi sur les services de renseignement de l'État, avec ses dispositions relatives aux secrets d'État, compromet gravement la mise en œuvre effective et juste de la loi sur la divulgation de l'information publique¹³⁰.

47. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 indiquent que très peu de progrès ont été faits à la suite des recommandations formulées par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme en 2007 et des recommandations issues du premier examen périodique universel de l'Indonésie en 2008¹³¹. Amnesty International fait observer que le Parlement indonésien n'a pas promulgué de loi pour protéger les défenseurs des droits de l'homme¹³². Les auteurs de la communication conjointe n° 3 soulignent que les personnes qui défendent les droits écologiques et fonciers font toujours l'objet de menaces¹³³. La Komnas-Perempuan¹³⁴ et les auteurs de cette dernière communication¹³⁵ mentionnent des cas présumés spécifiques dans le nord de Sumatra et dans le centre de Sulawesi. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 2, en 2010 uniquement, au moins quatre défenseurs des droits de l'homme travaillant comme journalistes ont été tués alors qu'ils dénonçaient la corruption¹³⁶.

48. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 3, les menaces visant les défenseurs des droits de l'homme qui s'efforcent de promouvoir et de défendre les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuelles (LGBTI) sont en forte augmentation ces dernières années. Cette situation pourrait être due à une montée générale de l'intolérance et au renforcement de groupes islamiques conservateurs, notamment de partis politiques qui sont entrés dans le gouvernement de coalition après les dernières élections générales de 2009¹³⁷. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 3, les groupes fondamentalistes auraient recours à la violence contre les défenseurs des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels, et le chef de la Police nationale aurait déclaré qu'il travaillerait en collaboration plus étroite avec ces groupes afin de défendre «les mœurs de la nation» et de prévenir le «déclin moral», au lieu de s'engager à garantir la sécurité de tous les citoyens¹³⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 exhortent le Gouvernement à poursuivre les auteurs d'actes de violence contre les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels et à promouvoir le respect de leurs droits¹³⁹.

49. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 indiquent que la difficulté croissante avec laquelle les défenseurs internationaux des droits de l'homme et les journalistes accèdent à la région fait que les défenseurs des droits de l'homme sont encore plus isolés et vulnérables en Papouasie, et que les forces de sécurité ont encore moins à rendre des comptes dans les deux provinces¹⁴⁰. Le Centre de suivi des déplacements internes signale que, depuis 2009, le Gouvernement a interdit l'accès des provinces papoues au CICR, à Cordaid et à Peace Brigades International¹⁴¹.

50. Amnesty International signale une augmentation sensible des arrestations après la promulgation par les autorités du règlement n° 77/2007; au moins 90 personnes sont actuellement détenues pour avoir participé à des manifestations politiques pacifiques ou parce qu'elles étaient en possession de drapeaux indépendantistes des Maluku ou de Papouasie ou les ont hissés ou brandis¹⁴². Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ne relèvent pas de changement sensible concernant le recours au makar pour réprimer les activités politiques pacifiques¹⁴³ et appelle à la libération inconditionnelle de toutes les personnes détenues en raison de leurs activités politiques non violentes dans le cadre d'une politique globale visant à mettre fin aux atteintes à la liberté d'expression. Les victimes de détentions arbitraires devraient obtenir réparation ainsi qu'une aide pour accéder aux services de rétablissement et de réadaptation dont elles ont besoin¹⁴⁴.

6. Droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables

51. Human Rights Watch indique qu'en vertu du Code du travail, les domestiques n'ont pas droit à des protections de base telles qu'un salaire minimal, la limitation de la durée du travail et des jours de repos hebdomadaires. Tant en Indonésie qu'à l'étranger, les domestiques ne sont souvent pas payés pendant des mois, voire des années, endurent de longues heures de travail sans repos; sont enfermés sur le lieu de travail, et sont victimes de sévices psychologiques, physiques et sexuels, sans parler des cas de travail forcé et de traite¹⁴⁵. La Komnas-Perempuan indique qu'il faut protéger d'urgence les domestiques et recommande l'adoption rapide du projet de loi sur les domestiques¹⁴⁶.

7. Droit à la sécurité sociale et droit à un niveau de vie suffisant

52. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 estiment que, sur 31,2 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, presque la moitié vivent dans des zones forestières ou à proximité. Selon eux, les communautés qui vivent dans des villages situés dans des zones forestières ou à proximité ont été directement touchées par la destruction des forêts et profitent peu ou pas des opérations autorisées d'exploitation à grande échelle¹⁴⁷. De même, lorsque des promesses ont été faites dans le cadre du programme REDD+ (réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts), il n'a pas été suffisamment tenu compte de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels des communautés rurales et des peuples autochtones¹⁴⁸.

8. Droit à la santé

53. World Vision recommande d'allouer au moins 5 % du budget national et 10 % des budgets des provinces à la santé, comme l'exige l'article 171 de la loi n° 36/2009. Les ressources doivent être consacrées aux interventions pour lesquelles il est démontré qu'il y a une réduction de la mortalité maternelle et infantile et une augmentation de la nutrition maternelle et infantile¹⁴⁹.

54. World Vision se réfère à des études montrant que les taux les plus élevés de mortalité des nouveau-nés et des moins de 5 ans sont enregistrés dans les archipels des Nusa Tenggara, des Moluques et de Papouasie¹⁵⁰. Selon Amnesty International, l'Indonésie a l'un des taux les plus élevés de mortalité maternelle dans la région de l'Asie orientale et du Pacifique, estimé à 228 décès pour 100 000 naissances vivantes¹⁵¹. Amnesty International recommande à l'Indonésie d'abroger toutes les lois et réglementations, aux niveaux central et local, qui violent les droits sexuels et génésiques, de supprimer les dispositions législatives et politiques relatives aux questions de santé sexuelle et de santé génésique qui établissent une discrimination fondée sur la situation matrimoniale, et d'abroger les dispositions du Code pénal et de la loi sur la santé criminalisant l'avortement¹⁵².

55. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 citent des estimations faisant état d'une augmentation probable du taux de VIH dans le groupe d'âge des 15 à 49 ans et des infections par le VIH chez les femmes et les enfants¹⁵³. Ils indiquent que les femmes touchées par le VIH/sida sont rejetées par le personnel de santé en raison de leur situation et que, dans certains cas, elles sont soumises à l'ablation forcée de leur utérus après l'accouchement, sans bénéficier d'un accompagnement psychologique¹⁵⁴.

9. Droit à l'éducation

56. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 indiquent que les filles non mariées qui tombent enceintes risquent toujours d'être renvoyées de leur école et que les adolescentes mariées continuent d'abandonner leurs études. L'Indonésie n'a pas de politique ni de possibilités d'enseignement parallèle pour les filles dans cette situation¹⁵⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 recommandent à l'Indonésie de faire participer la société civile et les jeunes à l'élaboration d'une réglementation concernant la loi sur la pornographie n° 44/2008, notamment ses articles 13 et 14, afin d'empêcher que le matériel pédagogique sur la sexualité ne soit classé dans la catégorie du matériel pornographique¹⁵⁶.

10. Personnes handicapées

57. Comme suite à la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Komnas-Perempuan exhorte le Gouvernement à veiller à réviser la loi relative au mariage¹⁵⁷ pour en finir avec le traitement discriminatoire réservé aux femmes handicapées et à mettre en place un suivi de la vulnérabilité des femmes handicapées face à la violence et des difficultés qu'elles rencontrent dans l'accès à la justice¹⁵⁸.

11. Peuples autochtones

58. AMAN indique qu'entre 2008 et 2011, les peuples autochtones ont constamment subi diverses formes de discrimination, de coercition et d'exploitation de leurs terres, territoires et ressources¹⁵⁹. Les allégations¹⁶⁰ ont plus précisément trait à l'établissement du projet Merauke Integrated Food and Energy Estate en Papouasie occidentale, qui touche les autochtones de Malind¹⁶¹; l'occupation des terres autochtones dans le nord de Sumatra par une entreprise publique d'exploitation de plantations (palmier à huile et canne à sucre) (PTPN II)¹⁶²; l'occupation des terres collectives de la communauté Koronsi'e Dongi dans les Sulawesi du sud par PT Inco, société d'exploitation du minerai de nickel¹⁶³; et la destruction des ressources foncières et forestières des communautés Dayak Punan de Kalimantan par des sociétés d'exploitation du bois¹⁶⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 disent que le principe du consentement libre, préalable et éclairé n'est pas respecté¹⁶⁵. Selon VIVATI, des mines ont été exploitées de force par les gouvernements locaux et des sociétés multinationales sur les îles de Florès, Timor, Lembata et Sumba¹⁶⁶. AMAN recommande d'arrêter un calendrier pour débattre du projet de loi sur la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones¹⁶⁷.

12. Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

59. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 indiquent que, malgré la loi de 2004 et la création de l'Agence nationale, les Indonésiens à l'étranger rencontrent toujours des problèmes¹⁶⁸. Human Rights Watch indique que les efforts diplomatiques de l'Indonésie pour régler la question des abus subis par les migrants à l'étranger, tels que l'interdiction d'envoyer des domestiques, se sont révélés en grande partie inefficaces¹⁶⁹. En 2011, l'Indonésie a révisé un mémorandum d'accord avec la Malaisie, qui n'offrait pas de protection en matière de travail et d'autres protections essentielles, dans le but d'y apporter des améliorations telles que l'octroi d'un jour de repos hebdomadaire aux domestiques et le

droit de conserver leur passeport¹⁷⁰. La Komnas-Perempuan recommande de mettre au point un système global de traitement des cas pour régler les problèmes des travailleurs migrants, en particulier des domestiques¹⁷¹.

13. Personnes déplacées à l'intérieur du pays

60. Le Centre de suivi des déplacements internes indique que dans certaines zones où les efforts de réconciliation et de paix ont été insuffisants, des épisodes de violence entre communautés ethniques ou religieuses victimes de ségrégation ont continué d'entraîner des déplacements. En 2010 et 2011, des dizaines de milliers de personnes ont été temporairement déplacées par les violences interethniques dans l'est de Kalimantan et dans la province de Papouasie¹⁷². En septembre 2011, les violences intercommunautaires dans la province de Maluku¹⁷³ ont provoqué le déplacement d'au moins 4 000 personnes à Ambon, dont certaines ont perdu leur logement pour la quatrième fois en douze ans. Au début de 2011, le Centre estimait qu'entre 170 000 et 180 000 personnes étaient toujours déplacées en Indonésie ou n'avaient pas réussi à trouver de solutions durables¹⁷⁴.

14. Droit au développement et questions environnementales

61. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 affirment qu'en maintenant sa réserve à l'article premier du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'Indonésie continue d'ignorer les droits des communautés rurales, notamment des peuples autochtones, à la terre, aux territoires et aux ressources naturelles¹⁷⁵.

62. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 soulignent qu'il importe d'intégrer les droits de l'homme aux mesures politiques et aux pratiques relatives aux ressources naturelles, au développement et à l'atténuation des effets des changements climatiques¹⁷⁶.

15. Situation dans certains territoires ou régions, ou questions s'y rapportant

63. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 notent que la Papouasie est une zone hautement militarisée avec un nombre estimé de 14 842 militaires dont la mission première est de protéger l'État contre la menace séparatiste¹⁷⁷. Des militaires participent toutefois à des activités économiques dans cette région riche en ressources¹⁷⁸. Selon CSW, le 17 juin 2010, l'Assemblée du peuple papou a officiellement renoncé au statut spécial d'autonomie connu sous le nom de «OTSUS», dont elle bénéficiait depuis 2001, ce statut n'ayant rien apporté d'important au peuple papou¹⁷⁹.

64. Les auteurs de la communication conjointe n° 6¹⁸⁰ et la Komnas-Perempuan exhortent le Gouvernement à, entre autres choses: accorder de l'importance au dialogue avec le peuple papou, plutôt que de privilégier une approche sécuritaire pour résoudre les problèmes de la Papouasie; adopter un plan de développement qui réponde aux besoins et aux souhaits des peuples autochtones de Papouasie et s'attaquer en priorité aux causes profondes des problèmes d'injustice, de discrimination et de violence en Papouasie; redistribuer les fonds tirés de l'exploitation des ressources naturelles de la Papouasie au bien-être des Papous¹⁸¹. La Komnas-Perempuan engage le Gouvernement d'Aceh à user de ses pouvoirs spéciaux pour établir un mécanisme indépendant spécial qui permettra de faire respecter les droits fondamentaux de la femme à Aceh¹⁸².

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org. (One asterisk denotes a national human rights institution with "A" status)

Civil society

AI	Amnesty International, London, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland;
AMANA	Aliansi Masyarakat Adat Nusantara/AMAN (Indigenous Peoples Alliance of the Archipelago), Indonesia;
CHRD	Centre for Human Rights and Democracy, Faculty of Law, University of Brawijaya, Malang, Indonesia;
CSW	Christian Solidarity Worldwide, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland;
ECLJ	European Centre for Law and Justice, Strasbourg, France;
ERT	Equal Rights Trust, London, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland;
GIEACPC	Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, London, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland;
HRF	Human Rights First, United States of America;
HRW	Human Rights Watch, New York, United States of America;
ICJ	International Commission of Journalists, Geneva, Switzerland;
IDMC	Internal Displacement Monitoring Centre of the Norwegian Refugee Council, Geneva, Switzerland;
JC	Jubilee Campaign, United States of America;
JS1	Joint submission 1 submitted by LBH Masyarakat, Indonesia, Harm Reduction International, London, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and Asia Harm Reduction Network, Chiang Mai, Thailand;
JS2	Joint submission 2 by Asian Legal Resource Centre, Hong Kong, China and KontraS, Jakarta, Indonesia;
JS3	Joint submission 3 by Civil Society Coalition for the Protection of Human Rights Defenders, by Arus Pelangi, Jakarta, Indonesia; Community Alliance for Pulp Paper Advocacy (CAPP), Indonesia, Commission for the Disappeared and Victims of Violence (KontraS), Jakarta, Indonesia, Consortium for Agrarian Reform (KPA), Jakarta, Indonesia, Human Rights Working Group (HRWG), Jakarta, Indonesia, Indonesia Corruption Watch (ICW), Jakarta, Indonesia, Imparsial, Jakarta, Indonesia, Legal Aid Foundation Jakarta (LBH Jakarta), Jakarta, Indonesia, NGO Cooperation Forum- Papua (FOKER-LSM Papua), Jayapura, Papua, Press Legal Aid Foundation (LBH- Pers), Jakarta, Indonesia, Protection International, Surrey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Setara Institute for Democracy and Peace, Jakarta, Indonesia, Walhi (Friends of the Earth Indonesia), Jakarta, Indonesia;
JS4	Joint submission 4 by ARTICLE 19, London, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, the Southeast Asian Press Alliance (SEAPA), Bangkok, Thailand, Media Defence Southeast Asia (MD-SEA), Kuala Lumpur, Malaysia, Aliansi Jurnalis Independen (AJI), Jakarta, Indonesia, and Institut Studi Arus Informas (ASAI), Jakarta, Indonesia;
JS5	Joint submission 5 by The National Coalition for the Elimination of Commercial Sexual Exploitation of Children (ECPAT affiliate group in Indonesia), which is a coalition of 21 child rights NGOs: Pusat Kajian dan Perlindungan Anak (PKPA), Jakarta, Indonesia; Center for Community Development and Education (CCDE), Aceh, Indonesia; Yayasan Perkumpulan Bandungwangi (YPB), Jakarta, Indonesia; Yayasan Kesejahteraan Anak Indonesia (YKAI), Jakarta, Indonesia; Yayasan Kusuma Buana (YKB), Jakarta, Indonesia; Bangun Mitra Sejahtera Sehati (BMS), Jakarta, Indonesia; Sekretariat Anak Merdeka Indonesia (SAMIN), Yogyakarta, Indonesia; Yayasan Indriya-Nati (YIN), Yogyakarta, Indonesia; Yayasan KAKAK, Surakarta, Indonesia; Arek Lintang (ALIT), Surabaya, Indonesia; Yayasan SETARA, Semarang, Indonesia; Yayasan Dinamika Indonesia (YDI), Bekasi, Indonesia; Bina Sejahtera Indonesia (BAHTERA), Bandung, Indonesia; Yayasan Tunas Alam Indonesia (SANTAI), Mataram,

	Indonesia; Yayasan Sosial Solidaritas Nusantara (YSSN), Pontianak, Indonesia; Lembaga Advokasi Anak (LADA), Bandar Lampung, Indonesia; Yayasan Pendidikan Kesehatan Perempuan (KASEH PUAN), Kepulauan Riau, Indonesia; Yayasan Mitra Kesehatan dan Kemanusiaan (YMKK), Batam, Indonesia; Yayasan ASA PUAN, Indonesia; Yayasan SETARA KITA, Indonesia; in collaboration with ECPAT International, Bangkok, Thailand;
JS6	Joint submission 6 by TAPOL, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and BUK (Bersatu untuk Kebenaran – United for Truth, Biak, Indonesia;
JS7	Joint submission 7 by Joint submission 7 by Franciscans International (FI), New York, United States of America, Faith Based Network on West Papua (FBN), Indonesia, and Asian Human Rights Commission (AHRC), Hong Kong, China;
JS8	Joint submission 8 prepared by Indonesia's NGO Coalition for International Human Rights Advocacy (HRWG), Institute for Policy Research and Advocacy (ELSAM), Jakarta, Indonesia, Legal Aid Institute (LBH Jakarta), Jakarta, Indonesia, Setara Institute, Jakarta, Indonesia, Indonesian Legal Resource Center (ILRC), Jakarta, Indonesia, and Wahid Institute, Jakarta, Indonesia, in collaboration with Centre for Marginalized Communities Studies (CMARs), Surabaya, Indonesia;
JS9	Joint submission 9 by Indonesia's NGO coalition for Women and Children Rights: Yayasan Pemantau Hak Anak (YPHA), Jakarta, Indonesia, Kapal Perempuan, Jakarta, Indonesia, Bina Desa, Jakarta, Indonesia, Asian Muslim Association Network, Bangkok, Thailand, Ikatan Perempuan Positif Indonesian, Indonesia, and Koalisi Perempuan Indonesia untuk Keadilan dan Demokrasi, Jakarta, Indonesia;
JS10	Joint submission 10 by the Indonesian Planned Parenthood Association (IPPA) Jakarta, Indonesia, and The Sexual Rights Initiative;
JS11	Joint submission 11 prepared by a number of human rights organizations attached to the Indonesia's NGO Coalition for International Human Rights Advocacy (Human Rights Working Group, HRWG) and its networks, Indonesia;
JS12	Joint submission 12 by HuMa (Perkumpulan untuk Pembaharuan Hukum Berbasis Masyarakat dan Ekologis), Jakarta, Indonesia ; Pontianak Institute, Pontianak, Indonesia, Down to Earth, Cumbria, ; PUSAKA, Indonesia; WALHI (Wahana Lingkungan Hidup), Central Kalimantan, Indonesia; Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (Indigenous Peoples Alliance of the Archipelago), Jakarta, Indonesia; Forest Peoples Programme, Moreton-in-Marsh, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland; Komunitas Konservasi Indonesia/KKI Warsi, Jambi, Indonesia; Yayasan Merah Putih/YMP, Central Sulawesi, Indonesia; Rain forest Foundation Norway (RFN), Norway;
JS13	Joint submission 13 by Commission for the Disappeared and Victims of Violence (KontraS), Indonesia; and International Center for Transitional Justice (ICTJ), New York, United States of America;
Komnas-Perempuan	Komnas Perempuan Indonesian National Commission on Violence against Women, Indonesia;
OD	OpenDoors, The Netherlands;
OP	Orchid Project, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland;
PCI	Pax Christi International, Brussels, Belgium;
VIVATI	VIVAT International, New York, United States of America;
WV	World Vision, Middlesex, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland. National Human Rights Institutions
Komnas-HAM*	Indonesian National Human Rights Commission.

² Komnas-HAM, p. 3, para. 10 b.

³ Komnas-HAM, p. 6, para. 12.

- ⁴ Komnas-HAM, p. 3, para. 10 a.
⁵ Komnas-HAM, p. 4, para. 10 e.
⁶ Komnas-HAM, p. 3, para. 10 a.
⁷ Komnas-HAM, p. 4, para. 10 f.
⁸ Komnas-HAM, p. 3, para. 10 d.
⁹ Komnas-HAM, p. 3, para. 10 c.
¹⁰ Komnas-HAM, p. 4, para. 10 g.
¹¹ Komnas-HAM, p. 1, introduction and p. 4, para. 10 g.
¹² Komnas- HAM, pp. 4-5, para. 11.
¹³ Komnas- HAM, p. 5, para. 11 d.
¹⁴ Komnas HAM, pp. 6-7, para. 14.
¹⁵ Komnas HAM, p. 5, para. 14 a.
¹⁶ Komnas HAM, pp. 6-7, para. 14 c.
¹⁷ Komnas HAM, p. 5, para. 12.
¹⁸ Komnas HAM, p. 6, para. 12.
¹⁹ JS11, paras. 5-6. See also JS13, para. 5; and ICJ, para. 9.
²⁰ JS11, para. 6.
²¹ Komnas-Perempuan, para. 6.
²² See also AI, page 5, ICJ, para. 12, Recommendation vii), JS2, para. 5.
²³ JS13, para. 17. See also AI, page 5, JS11, para. 19, JS2, para. 5.
²⁴ See also JS9, para. 27, ICJ, para 12, recommendation vii).
²⁵ JS7 para. 14, recommendation a), and CSW, para. 4, ICJ, para. 12, recommendation vii), JS2, para.5.
²⁶ JS11, para. 9, recommendation (2).
²⁷ See also JS5, para 1.4.1, recommendation, JS2, para. 5.
²⁸ JS9, para. 27. See also JS2, para. 5.
²⁹ JS11, para. 33, recommendation (2).
³⁰ JS12, para. 32 c.
³¹ ICJ, para. 12, recommendations vii) and viii).
³² JS7, para. 11.
³³ JS2, para. 17.
³⁴ JS2, para. 18.
³⁵ AI, p. 2. AI made recommendations (p. 5).
³⁶ CSW, para. 10.
³⁷ JS3, p.10, Recommendation 2.
³⁸ JS13, para. 4.
³⁹ ICJ, para. 12, recommendation xi).
⁴⁰ ICJ, para. 12, recommendation xii).
⁴¹ Komnas-Perempuan, para. 14. See also JS7, para. 45 a and VIVATI, p.8, Recommendation 4.
⁴² AMAN, p. 6, para. 23 c.
⁴³ CSW, para. 13. See also ICJ, p. 3, para. 12, recommendation ix).
⁴⁴ Komnas-Perempuan, para. 27.
⁴⁵ AMAN, para. 23 f and h; HRF, p. 5, Recommendations, HRW, recommendations in sections on religious freedom, accountability for abuses by military forces and freedom of expression, ICJ, para. 12, recommendation x), JS3, p. 10, Recommendation 6; JS4, p. 9, para. 24; JS6, p. 6, para. 36, JS7, paras. 23 a, 30 a, 34 a, 40 a and 45 a; and VIVATI, p. 8, Recommendation 4.
⁴⁶ JS12, para. 32 g.
⁴⁷ JS11, para. 41.
⁴⁸ Komnas-Perempuan, para. 16 and its annexes 11 and 12.
⁴⁹ Komnas-Perempuan, para. 16.
⁵⁰ Komnas-Perempuan, para. 19. See also Komnas-Perempuan, Annexes 9 and 12.
⁵¹ JS11, para. 46.
⁵² JS2, para. 32 and recommendation in para. 33.
⁵³ JS1, p.1.
⁵⁴ AI, p.4.
⁵⁵ JS1, pp. 1-2 and 5 and AI, p. 6, recommendation.
⁵⁶ JS3, para. 41.
⁵⁷ JS7, para. 12.

- 58 JS2, para. 43, recommendation 6.
- 59 JS2, para. 14.
- 60 JS2, para. 41.
- 61 HRW, p. 2.
- 62 JS3, para. 40, p. 9.
- 63 GIEACPC, paras. 1.1 and 1.2. *See also* JS9, para. 12.
- 64 VIVATI, p. 7. *See also* IDMC, paras. 6 and 16-17 and Komnas-Perempuan, Annex 10.
- 65 JS9, para. 15. *See also* Komnas-Perempuan, para. 26.
- 66 *See also*, Komnas-Perempuan, para. 5.
- 67 Komnas-Perempuan, para. 11.
- 68 JS7, paras 42 and 43.
- 69 JS9, para. 11.
- 70 JS10, para. 3, recommendation para. 24 (a) and JS9, para. 9.
- 71 JS10, para. 4. JS10 made a recommendation (para. 24 (b)). *See also* JS9, p. 5, para. 9.
- 72 OP, para. 4.3.
- 73 OP, para. 4.4.
- 74 JS5, p. 6. JS5 made recommendations (pp. 6-7).
- 75 JS5, p. 10, recommendation 1.
- 76 JS1, p. 3.
- 77 JS1, p. 4. JS1 made a recommendation.
- 78 JS2, paras. 39 and 14.
- 79 JS2, para. 39. *See also* AI, p. 3. AI made recommendations (p. 5).
- 80 JS2, para. 40 and para. 43, recommendations.
- 81 JS2, para. 43, recommendation 5.
- 82 HRW, p. 2.
- 83 JS11, para. 20.
- 84 JS11, para. 20, HRW, p.2 and p. 4, JS13, para. 12, JS2, paras. 48-50.
- 85 JS2 para. 51.
- 86 ICJ, para. 2. *See also* ICJ, paras. 3-8, para. 12, recommendations i)- vi), JS2, paras. 52-54 and para. 55, recommendation.
- 87 JS2, para. 21.
- 88 Komnas-Perempuan, para. 14.
- 89 JS13, para. 13.
- 90 *See also* Komnas-Perempuan, paras. 8 and 14 and Annexes 6-9.
- 91 JS13, para. 6. *See also* JS11, paras. 16-17.
- 92 JS13, para. 10. *See also* Komnas-Perempuan, para. 14.
- 93 JS2, para. 44. *See also* para 45, recommendations.
- 94 JS2, para. 46. *See also* para 47 and Annex.
- 95 *See also*, Komnas-Perempuan, para. 11.
- 96 JS9, para. 13.
- 97 JS9, para. 30.
- 98 *See also* AI, p. 4 and recommendations, p. 6; CSW, paras. 5-9 and 14-25; HRW, pp1-2 and recommendations p.4; Komnas-Perempuan, paras. 26-27; JS2, paras. 24-27 and recommendations, para. 28; JS3, paras. 32-38; JS4, paras. 11-12; JS11, para. 23 and recommendations; and VIVATI, pp. 3-4.
- 99 CHRDR, paras. 1-14 and recommendations 15-21.
- 100 ECLJ, paras. 1-17.
- 101 ERT, paras. 1-21.
- 102 HRF, paras. 12-22 and recommendations.
- 103 JC, pp. 1-5.
- 104 JS8, paras. 1-55 and Annexes.
- 105 OD, pp. 1-5.
- 106 PCI, pp. 2-5.
- 107 HRW, p. 1; AI p. 4; CSW, para. 21; Komnas-Perempuan, para. 26; JS2, para. 27; JS4, para. 11 a; JS11, para. 23; CHRDR, para. 11; ERT, para. 14; JC, p. 4; JS8, para. 27; OD, p. 3.
- 108 JS8, paras. 31-37; Komnas-Perempuan, para. 26; CSW, para. 16; CHRDR, para. 13; ECLJ, para. 14; JC, p. 2; OD, p. 2.

- 109 HRW, p. 1.
110 HRW, p. 1.
111 JS4, para. 12.
112 ERT, para. 3.
113 JS3, para. 33.
114 JS8, para. 24.
115 HRW, p. 1.
116 JS2, para. 24. See also para 28, recommendations.
117 ERT, para. 19.
118 JS8, para. 51 and 53.
119 Komnas-Perempuan, para. 18.
120 JS8, para.54.
121 JS8, para. 12.
122 JS8, para. 20.
123 JS4, para. 11 (c).
124 PCI, p. 5.
125 JS3, para. 14.
126 JS4, para. 17.
127 JS4, para. 18. See also, JS3, para. 15.
128 JS4, para. 17. See also para. 17, (b) and (c).
129 JS4, para. 21.
130 JS4, para. 23.
131 S3, para. 1.
132 AI, p. 1. AI made recommendations (p. 6).
133 JS3, para. 22.
134 Komnas-Perempuan, para. 9.
135 JS3, paras. 23-27.
136 JS2, para. 8. See also JS3, para. 16.
137 JS3, para. 17.
138 JS3, para. 21.
139 JS11, p. 8, recommendations in section on the absence of protection of the LGBTIQ. See also Komnas-Perempuan, para. 13, recommendations.
140 JS3, para. 6.
141 IDMC, para. 17. See also JS7, recommendation, para. 23 e), and JS3, para. 43.
142 AI, p- 4.
143 JS6, para. 32.
144 JS6, paras. 12 and 43.
145 HRW, p. 3. HRW made recommendations (p. 5); See also AI, p. 3. AI made recommendations (p. 5).
146 Komnas-Perempuan, para. 25.
147 JS12, para. 9. JS12 made recommendations (para. 32).
148 JS12, para. 9.
149 WV, p. 2, recommendations.
150 WV, page 2.
151 AI, p. 3. See also JS9, para. 17.
152 AI, p. 5, recommendations, section on maternal health and sexual and reproductive rights.
153 JS9, para. 18.
154 JS9, para. 19.
155 JS10, para. 7. See also JS10, para. 24, recommendation b).
156 JS10, para. 24, recommendation e).
157 See also, Komnas-Perempuan, para. 7.
158 Komnas-Perempuan, para. 8.
159 AMAN, para. 9.
160 See also JS12, paras. 10-15.
161 AMAN, para. 10.
162 AMAN, para. 11.
163 AMAN, para. 12.
164 AMAN, para. 16.

-
- ¹⁶⁵ JS12, paras. 11 and 18. See also, paras 17 and 23.
- ¹⁶⁶ VIVATI, p. 6.
- ¹⁶⁷ AMAN, para. 23 a.
- ¹⁶⁸ JS9, para. 7. See also Komnas-Perempuan, para. 24 and annex 13.
- ¹⁶⁹ HRW, p. 3. HRW made recommendations (p. 5).
- ¹⁷⁰ HRW, p. 3. HRW made recommendations (p. 5).
- ¹⁷¹ Komnas-Perempuan, para. 24 (c). See also para. 25 and annex 13.
- ¹⁷² See also IDMC, paras. 1 and 6.
- ¹⁷³ See also IDMC, paras. 5, 12 and 13.
- ¹⁷⁴ IDMC, para. 2.
- ¹⁷⁵ JS12, para. 5.
- ¹⁷⁶ JS12, para. 30. JS12, recommendations, para. 32.
- ¹⁷⁷ JS7, para. 7. See also JS6, paras. 16-20; JS4, paras. 13-14; JS3, para. 39; JS2, para. 15; VIVATI, pp. 4-5, IDMC, para. 16; HRW, p.2.
- ¹⁷⁸ JS7, para. 7 and HRW, p. 2.
- ¹⁷⁹ CSW, para. 26.
- ¹⁸⁰ JS6, para. 16, paras. 13, 15, 18 and 20, recommendations. See also paras. 14 and 19, recommendations.
- ¹⁸¹ Komnas-Perempuan, para. 15.
- ¹⁸² Komnas-Perempuan, para. 19. See also Komnas-Perempuan, Annexes 9 and 12.
-